

Aide en faveur du développement durable pour les particuliers



Département de la Sarthe

Cécile HUBERT

Simon POUZANCRE

Service Habitat-Logement

Hôtel du Département – Place Aristide Briand

72 072 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 54 73 27

habitat@sarthe.fr

cecile.hubert@sarthe.fr

simon.pouzancre@sarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis le 1^{er} janvier 2011, cette aide complémentaire aux subventions de l'ANAH est accordée pour les travaux suivants :

- Travaux d'économie d'énergie éligibles à l'aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme « MaPrimeRénov' Sérénité » remplacée depuis le 1^{er} janvier 2024 par « MaPrimeRénov' Parcours accompagné ».
- La réfection complète d'une installation d'assainissement autonome.

TYPE D'AIDE

Prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Sarthe

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'Anah pour les travaux de rénovation énergétique d'ampleur, au titre du dispositif « Ma PrimeRénov' Parcours Accompagné ».
- Propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH (et agence de l'Eau) pour la réfection complète d'une installation d'assainissement autonome.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'ANAH.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Subvention de 500 € pour un équipement par bénéficiaire.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, ANAH

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 275 000 € d'autorisations de programme et 250 000 € de crédits de paiement.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023 : 232 subventions ont été attribuées pour un montant total de 116 000 €.

